



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES MIDI-PYRÉNÉES

Ordinalement Vôtre

ISSN 2112 - 2148

Sommaire

- Bilan comptable p 2
- Les fiches pratiques p 2
- Rappel urgent p 2
- Etablissement recevant du public ou ERP p 2
- Compte-rendu de la soirée étudiante du 8 avril 2011 p 11
- Important..... p 11
- Avis aux pédicures-podologues du Tarn-et-Garonne p 12
- Carnets noirs p 12
- Changements démographiques dans notre région p 12

EDITORIAL

N° 2 - Octobre 2011

J'ai le plaisir de vous informer qu'à partir du 13 septembre 2011 nous pourrons vous accueillir dans nos nouveaux locaux.

Nous avons été obligés de procéder à ce déménagement afin de nous mettre en accord avec les normes à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et également pour un plus grand respect de confidentialité lors de vos rendez-vous au siège du CROPP.

En cette rentrée nous avons examiné, en toute impartialité et selon les recommandations (votées en conseil national) du CNOPP, les demandes de renouvellement des cabinets secondaires.

La date butoir du 15 mars 2011 étant largement dépassée et l'accord étant donné pour 3 ans, nous ne pourrons, à l'avenir et pour un certain temps, n'examiner que des demandes de création de cabinets secondaires.

Il est important de noter que, les membres élus (titulaires ou suppléants) de Midi-Pyrénées ayant un cabinet secondaire à renouveler, n'ont pas délibéré sur leur propre cas personnel. En effet, pour des raisons évidentes de transparence, chaque dossier d'élu présenté, a fait l'objet d'une étude séparée avec délibération et prise de décision faites par une autre région désignée par le CNOPP.

La grande majorité des dossiers n'a posé aucun problème et seulement quelques cas nous ont demandé un examen plus approfondi avant de voter la décision en Conseil Régional.

Ainsi sur 92 demandes, 77 ont donné lieu à un avis favorable et 15 ont donné lieu à un avis défavorable dont 4 recours adressés au CNOPP.

Pour 2012, un changement d'une grande importance interviendra concernant la consignation de vos données professionnelles personnelles. En effet, Le CROPP devient votre seul interlocuteur pour l'obtention de votre Carte Professionnelle de Santé (CPS), véritable pièce d'identité professionnelle (voir fiche pratique N°2).

D'où l'importance d'avoir toutes les informations légales vous concernant à jour.

Ainsi, nous devenons l'unique interlocuteur avec les différentes administrations obligatoires (URSSAF, CARPIMKO...) concernant ces données d'identification. Vous comprendrez donc que toute erreur ou omission de votre part sera malheureusement et automatiquement répercutée.

C'est pour cette raison que nous avons été obligés de vérifier à nouveau les dossiers des 589 Pédiatres-Podologues de notre région afin d'être au plus près de la réalité des informations en notre possession.

Si ce n'est déjà fait, répondez à nos demandes de renseignements complémentaires avec rapidité et sincérité, de même prévenez-nous de tout changement dans votre vie professionnelle.

Mes confrères et moi-même sommes toujours à votre disposition pour tout complément d'information.

C'est ainsi que nous assumons notre rôle d'élu.

Confraternellement,

Jean-Pierre ROBLES

Infos pratiques

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
MIDI-PYRÉNÉES



Coordonnées GPS:
N 43° 36.787'
E 1° 23.382'



CROPP MIDI-PYRÉNÉES
13 bis Impasse de la FLAMBERE
31300 TOULOUSE
Tél/Fax: 05 34 51 97 74
email: contact@midi-pyrenees.cropp.fr
M^{me} Séverine DA CRUZ
secrétaire administrative
N° de SIRET: 494 120 033

Lundi	8h00 - 16h00
Mardi	8h00 - 16h00
Mercredi	8h00 - 12h00
Jeudi	8h00 - 16h00
Vendredi	8h00 - 15h00

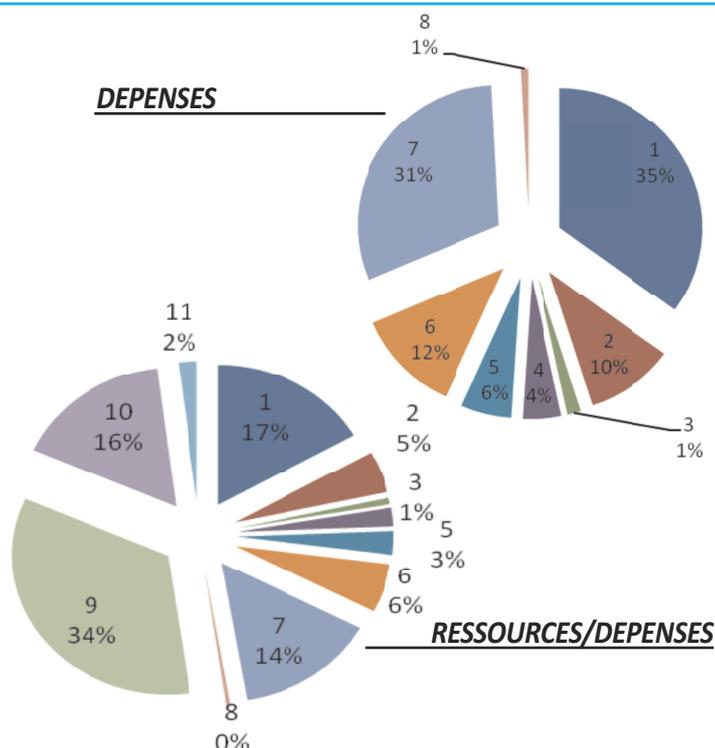
BILAN COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2010

Dépenses

1	Prestation secrétaire (salaire + charges)	23 637.00 €
2	Loyer + charges + taxes	6 836.00 €
3	Téléphone, EDF	1 037.00 €
4	Affranchissement	2 992.00 €
5	Fournitures : achats, petit équipement	3 826.00 €
6	Frais de réunion	8 079.00 €
7	Indemnités conseillers + Frais Avocat	20 673.00 €
8	Divers	555.00 €
	TOTAL	67 635.00 €

Ressources

9	Subvention du CNOPP	48 000.00 €
10	Quotités 2009	23 208.00 €
11	Divers	2 770.00 €
	TOTAL	73 978.00 €



LES FICHES PRATIQUES

Dans le bulletin Ordinalement Vôtre de ce mois, vous trouverez la fiche pratique n°2 sur des sujets qui ont fait l'actualité de ces jours derniers.

Tout d'abord, nous tenions à vous proposer une information synthétique sur la Carte Professionnelle de Santé, votre carte d'identité de pédicure-podologue. C'est en effet ce document qui regroupe désormais toutes les informations professionnelles vous concernant. La principale fonction de cette carte est de vous permettre l'accès au Dossier Médical Personnel (DMP) à partir de votre propre logiciel de gestion de cabinet compatible ou bien directement sur le site internet www.dmp.gouv.fr.

Ensuite, une fiche informative sur le DMP nous a paru intéressante afin de reprendre les grandes fonctions de ce nouvel outil. Pour la majeure partie d'entre vous, un courrier du ministère vous a déjà été adressé concernant ce service. Les fiches pratiques sont datées du mois de leur parution et feront l'objet de mises à jour afin de vous garantir la meilleure qualité d'information.

Guillaume Brouard

RAPPEL URGENT

Dans ce bulletin de septembre, vous trouverez la liste mise à jour de l'ensemble des pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre Midi-Pyrénées. Comme chaque année, profitez de ce document pour vérifier les informations vous concernant et nous notifier les éventuelles modifications (adresse, nom de famille.....) dans les plus brefs délais.

Cette vérification est indispensable pour que votre Carte de Professionnel de Santé (CPS) puisse être éditée avec les bonnes données. Dans le cas contraire, vos échanges avec les organismes obligatoires risquent de rencontrer de grandes difficultés dans les jours à venir. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC OU ERP

Le cabinet de pédicurie-podologie est un établissement recevant du public ou ERP de cinquième catégorie (sans locaux à sommeil) accueillant moins de 20 personnes, dans la majorité des cas.

Depuis le 1er janvier 2011, tout cabinet créé par changement de destination ou nécessitant une autorisation de construire, aménager ou modifier doit déposer un dossier en mairie ou en préfecture pour demander une autorisation d'ouverture. Vous pouvez également obtenir des renseignements auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Sécurité).

Je vous invite à relire le « Repères » numéro 11 envoyé en janvier 2010 par le CNOPP qui reprend toutes les obligations concernant le Code de la construction et de l'habitation, les normes incendies et électriques recommandées ainsi que celles concernant les déplacements des personnes (Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP).

Depuis le 1er janvier 2007 tout cabinet neuf est soumis aux mêmes règles et tout cabinet existant aura les mêmes obligations début 2015.

Concernant la mise aux normes des cabinets existants pour le handicap à l'horizon 2015, trois types de dérogations seront vraisemblablement possibles :

- L'impossibilité technique,
- La préservation du patrimoine,
- La disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

La dérogation sera accordée par le Préfet et elle pourra être totale ou partielle.

En revanche, la revente d'un cabinet ne respectant pas les normes peut représenter une difficulté.

Isabelle PIAU

COMPTE-RENDU DE LA SOIRÉE « ÉTUDIANTE » DU 8 AVRIL 2011

Cette année, le CROPP Midi-Pyrénées a choisi de rencontrer les étudiants de l'IFPP de Toulouse à la veille de leur révision du Diplôme d'Etat.

Comme l'année dernière, ce rendez-vous fut un succès en termes de participation.

Le but de cette rencontre est d'exposer à ces futurs professionnels le rôle et le fonctionnement de leur Ordre et plus précisément ceux du CROPP Midi-Pyrénées.

Jean-Pierre ROBLES, Président du CROPP Midi-Pyrénées commença son allocution par un rappel historique de notre Ordre suivi du rôle fondamen-

tal de notre « institution » auprès des professionnels, des patients et des pouvoirs publics.

Il insista ensuite sur certains points de notre code de déontologie concernant les devoirs généraux des pédicures-podologues ainsi que les modalités d'exercice de la profession.

En deuxième partie, j'ai souhaité mettre l'accent sur les contrats utilisés dans le cadre de remplacement, de collaboration ou de gérance.

Cette approche est une information pratique et une aide pour débiter leur vie professionnelle.

La troisième partie fut consacrée à la présentation

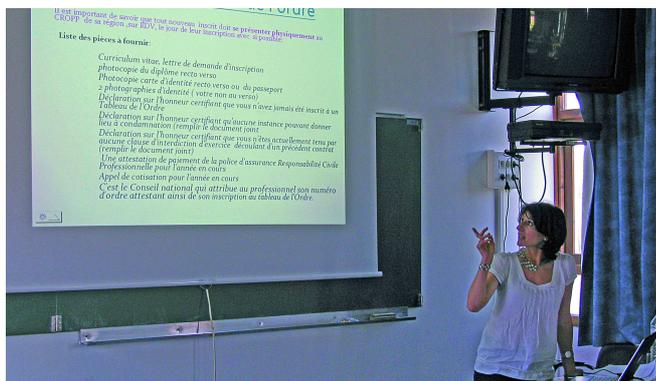
du logiciel PODEMO par des mises en situation.

Séverine DA CRUZ, notre secrétaire permanente au CROPP, a clôturé cette présentation par des questions administratives (inscription, coordonnées, cotisations...).

Cette 3ème rencontre avec les étudiants s'est achevée comme chaque année par un apéritif dinatoire convivial.

Le CROPP tient tout particulièrement à remercier Madame Annie RODRIGUEZ, directrice de l'IFPP de Toulouse pour son accueil.

Delphine KERRIEN



IMPORTANT

Nous vous sollicitons une fois de plus afin que vous nous adressiez à la lecture de ce bulletin (et afin d'éviter des courriers ou des appels téléphoniques longs et fastidieux) les pièces manquantes citées ci-dessous et vous en remercions d'avance :

- photocopie de la carte d'identité recto-verso*,
- numéro de Sécurité sociale*,
- numéro SIRET pour chaque cabinet,
- diplôme si cela n'est pas déjà fait (y compris si nous ne disposons que de l'attestation d'inscription au répertoire ADELI, valable seulement un an après l'obtention du diplôme),
- bail professionnel ou commercial du cabinet et/ou justificatif de jouissance des locaux,
- RCP de l'année en cours,
- ordonnance,
- factures attestant du plateau technique ou tableau d'amortissements,
- photos d'identité si cela n'est pas déjà fait.

(*) documents qui n'ont jamais été demandés, d'où la nécessité de les envoyer de toute façon.

La délivrance de votre Carte Professionnelle de Santé-CPS, indispensable en 2012, passe par la réception de l'ensemble de ces pièces.

CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES DANS NOTRE REGION

Transfert dossier 2011

Arrivant dans notre région

Venant du Languedoc-Roussillon, **Benoît VOIZE-NON** s'est inscrit dans notre région en date du 31 janvier 2011 pour exercer à LABEGE (Haute-Garonne).

Venant de Basse-Normandie, **Arnaud LARRIEU** s'est inscrit dans notre région en date du 3 janvier 2011 pour exercer à LAFRANCAISE (Tarn et Garonne).

Quittant notre région

- **Laurence COUSINIE** remplaçante dans le Tarn part pour la région Ile-de France en date du 3 mai 2011

- **Delphine DELLA MASSA** remplaçante dans la Haute-Garonne part pour la région Limousin en date du 1er juillet 2011

- **Marion LAPAIX** remplaçante dans la Haute-Garonne part dans les DOM-TOM en date du 30 mai

- **Grégory CLOUP** installé dans la Haute-Garonne part pour la région LIMOUSIN en date du 23 août 2011

Carnets noirs :

Décès de Madame **Michèle GOUDAL** exerçant au : 32, Chemin RAIX 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE.

Décès de Monsieur **Jean-Claude VAUZELLE** exerçant au : Résidence Aquitaine, 14, rue Jean Ursule Devals - 82000 MONTAUBAN.

Décès de Madame **Marguerite GAUSSERAN**, retraitée - Toulouse.

L'ensemble des élus du CROPP Midi-Pyrénées a le regret de vous annoncer le décès de Marguerite GAUSSERAN le 1er août 2011.

Nous tenions à lui rendre hommage au sein du bulletin. La profession se trouve endeuillée par la perte d'une consœur toujours dévouée et investie.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.



Reprise d'activité 2011 :

- Isabelle DULAURENT 31410 a repris son activité au 23 juin 2011

- Catherine JARROUSSE 82000 MONTAUBAN a repris son activité au 28 mars 2011

Cessation activité 2011 :

- Hélène LARAN-KROUSTALEFFE 65400 ARGELES-GAZOST a cessé son activité au 31 mars 2011

- Benoît PERIE 12000 LE MONASTERE a cessé son activité au 14 mars 2011

- Maartje VRENKEN 12400 SAINT-AFFRIQUE a cessé son activité au 31 mars 2011

Nouveaux inscrits 2011 :

- Jérémy COUTENS, inscrit en qualité de remplaçant à TOULOUSE (31), le 14 juin 2010

- Caroline LECHALLIER installée à FLEURANCE (Gers), le 15 juin 2010

- Adrien ATTARD installé à BOZOULS (Aveyron) à partir du 4 juillet 2011

- Sophie BABILLOT-SAVARIT installée à SAUBENS (Hte-Garonne) à partir du 1er septembre 2011

- Charlotte MASMONTET inscrite en qualité de collaboratrice à LA PRIMAUBE (Aveyron) à partir du 31 mai 2011

- Gérald BURY, installé à FOIX (Ariège), le du 2 mai 2011

- Jefferson MAGNAN, inscrit en qualité de remplaçant à POMPERTUZAT (Hte-Garonne), le 6 juin 2011

- Céline BOUCHARINC, inscrite en qualité de remplaçante à TOULOUSE (31), le 17 juin 2011

- Maxime GARCIA, inscrit en qualité de remplaçant à TOULOUSE (Hte-Garonne), le 9 juin 2011

- Margot ROUSSEAU, inscrite en qualité de remplaçante à CAHORS (46), le 12 juin 2011

- Isabelle VIAL, inscrite en qualité de remplaçante à LEGUEVIN (Hte-Garonne), le 17 juin 2011

- Marion MAINGAUT, inscrite en qualité de remplaçante à TOULOUSE (Hte-Garonne), le 16 juin 2011

- Lucie DUMON, inscrite en qualité de remplaçante à VIGOLET-AUZIL (Hte-Garonne), le 17 juin 2011

- Mathilde ROUANET, inscrite en qualité de remplaçante à ALMAYRAC (81), le 28 juin 2011

- Charlotte SUEUR, inscrite en qualité de remplaçante à BERNAC-DESSUS (65), le 28 juin 2011

- Julie CAMPOS inscrite en qualité de remplaçante à MURET (Hte-Garonne), à partir du 06 juillet 2011

- Marie FARFARO, inscrite en qualité de remplaçante à AUSSONNE (Hte-Garonne), le 29 juin 2011

- Laurie ALRIC, inscrite en qualité de remplaçante à MILLAU (Aveyron), le 17 juin 2011

- Pauline HIEGEL, inscrite en qualité de remplaçante à TOULOUSE (Hte-Garonne), le 08 juillet 2011

- Elena MORRA, inscrite en qualité de remplaçante à COLOMIERS (Hte-Garonne), le 25 juillet 2011

Avis aux Pédiatres-Podologues du Tarn-et-Garonne

Pendant les mois de novembre et décembre 2011, un véhicule de dépistage des complications du diabète sillonnera le département. Cette initiative pilotée en coopération par le Projet DIABSAT et le réseau DIAMIP s'effectuera gratuitement et sans rendez-vous. Le CROPP souhaite qu'un relais de l'information puisse se faire au sein de vos cabinets en affichant le document fourni dans vos salles d'attente. Nous comptons sur vous pour que cette opération suscite auprès de vos patients un maximum d'intérêt.



L'équipe DIABSAT propose aux **personnes diabétiques** un **DEPISTAGE des COMPLICATIONS du DIABETE**.

Le véhicule de dépistage vient à vous.

Ce dépistage est **GRATUIT** et **SANS RENDEZ-VOUS**.

CALENDRIER DE PASSAGE DU CAMION DIABSAT

Horaires : 10 h - 17 h

NOVEMBRE 2011		
Lundi 14 Nov.	CASTELSGRAT	Place de la Mairie (Place de la Liberté)
Mardi 15 Nov.	VALENCE D'AGEN	Place Jean Baptiste Chaumeil
Mercredi 16 Nov.	DUNES	Devant le Complexe Sportif Pôle Sud Ouest, situé rue du Traité de Dunes
Jeudi 17 Nov.	AUVILLAR	Devant la salle des fêtes, Route de Castelsarrasin
Vendredi 18 Nov.	LAVIT DE LOMAGNE	Sur le parking de l'Espace Culturel, situé avenue du Stade
Mardi 22 Nov.	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Devant la mairie, à côté de la halle située place Gambetta

DECEMBRE 2011		
Lundi 5 Déc.	ST NICOLAS DE LA GRAVE	Place de la Halle
Lundi 12 Déc.	LAFRANCAISE	Place de la République, devant la Mairie
Mardi 13 Déc.	MONTESQUIEU	Devant la Mairie, lieu dit Sainte Thècle
Mercredi 14 Déc.	MOISSAC	Place des Récollets
Jeudi 15 Déc.	CASTELSARRASIN	Sur le parking de la salle Jean-Moulin, situé avenue Jean-Moulin
Vendredi 16 Déc.	LARRAZET	Place de la Mairie, devant la salle des fêtes

Toutes les informations sur ce dépistage :

Projet DIABSAT : Tél. 05 61 32 33 00 ; Site internet www.diabsat.fr
Réseau DIAMIP: Tél. 05.61.32.33.65 ; Site internet www.diamip.org

